fccq | Fédération des chambres de commerce du Québec

NOTE AUX CHAMBRES

L'avenir des Centres locaux de développement

Préserver l'expertise des CLD

La décision du gouvernement de transférer aux MRC les responsabilités qui étaient assumées jusqu'ici par les Conseils régionaux des élus (CRÉ) et les Centres locaux de développement (CLD) suscite certaines interrogations dans plusieurs chambres de commerce. Il nous apparaît important d'expliquer notre position à ce sujet.

La Fédération des chambres de commerce du Québec a toujours reconnu la pertinence d'une organisation chargée d'offrir, à l'échelle locale, des services d'aide au démarrage et aux premières phases de croissance des entreprises. Ce mandat est assumé par les CLD. La FCCQ a toujours prôné auprès des chambres de commerce du Québec la recherche active de rapports harmonieux avec les CLD. Nous reconnaissons qu'à part quelques exceptions, les relations entre les CLD et les chambres sont bonnes et même très bonnes.

Il y a en effet une complémentarité d'action entre les chambres de commerce, chargées de promouvoir le développement économique et celui des entreprises, et les CLD, qui offrent des services et des prêts aux nouveaux entrepreneurs et aux entreprises existantes dans une localité.

Nous comprenons que la fonction d'aide au développement local sera préservée, mais qu'elle sera exercée plus clairement par les MRC, les villes ou les agglomérations urbaines. Il appartiendra à ces instances municipales de décider du mode de livraison de ces services. Elles n'ont pas l'obligation de conserver la structure du CLD, mais elles doivent offrir les services d'aide aux entrepreneurs. La FCCQ juge très important que l'expertise des CLD demeure aux services aux entrepreneurs de leur région.

Les élus municipaux doivent se rapprocher du milieu des affaires

La décision du gouvernement aura pour effet d'accroître les responsabilités des MRC en matière de développement économique. En plus d'assurer plus directement le mandat des CLD, elles recevront une partie des responsabilités et des budgets qui étaient confiés aux CRÉ.

Il nous apparait donc important que les élus municipaux raffermissent leurs liens avec les représentants des entreprises de leur localité, déjà bien représentées par les chambres de commerce. Il est en effet essentiel que les interventions des instances municipales dans le domaine économique prennent appui sur les réalités concrètes du milieu des affaires. La FCCQ a toujours déploré que les représentants économiques soient nettement sous-représentés au Conseil régional des élus (CRÉ). Il ne faudrait pas que cette marginalisation de la communauté d'affaires soit reproduite dans les MRC.

Les chambres de commerce peuvent apporter l'éclairage des entreprises, de leurs besoins et de leurs réalités au sein des instances qui gèreront les budgets dédiés à

l’entrepreneuriat et au développement économique. La FCCQ souhaite que les responsables des services de soutien aux entrepreneurs, dispensés dorénavant par les instances municipales, poursuivent le partenariat constructif avec les chambres de commerce représentant le milieu des affaires. Le mouvement des chambres n’envisage pas de remplacer les CLD. Nous voulons simplement nous assurer que les élus municipaux, lorsqu’ils prendront des décisions en matière de développement économique, soient correctement informés des enjeux locaux et régionaux de ce développement. Et nous croyons que les chambres peuvent leur apporter cet éclairage.

La réorganisation des services de développement économique dans les régions représente peut-être, pour les chambres de commerce, une occasion de tisser des liens encore plus étroits avec les élus et les gestionnaires des MRC.